



Accessibilité aux formations d'Organisez-vous !

Nous accueillons lors des formations courtes ou longues tout public sans distinction, œuvrant dans des associations, des collectifs, des syndicats ou des entreprises luttant pour la justice sociale et écologique.

Cependant, notamment **si vous êtes en situation de handicap** (ou que vous inscrivez une personne en situation de handicap), vous pouvez avoir besoin d'un accompagnement ou d'une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, etc.).

Vous êtes invité·e à **nous faire part de vos besoins dans le formulaire d'inscription.**

Lors de notre rendez-vous de prise de contact et d'évaluation des besoins, nous répondrons au mieux à vos demandes avec notre réseau de d'organismes professionnels.

Nous vous informons également que toutes nos formations en présentiel sont dispensées dans des **salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

Les principaux organismes pouvant venir en aide aux personnes en situation de handicap :

- ***Mon parcours Handicap***

Le site du Service Public : Mon Parcours Handicap vous apportera des informations utiles et pourra vous accompagner si vous êtes en situation de handicap.

Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien](#)

- ***Fagerh***

Il s'agit de la Fédération de professionnels pour la réadaptation professionnelle. Vous trouverez sur ce site un annuaire des formations, des centres de formations, de réadaptation, et des aides à la reconversion des personnes handicapées.

Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien.](#)

- ***Agefiph / Cap emploi***

- Cet organisme est conçu pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les organismes privés. Vous

pouvez formuler vos demandes de financement et d'accompagnement adapté durant votre formation.

Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien](#).

- **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

La CNSA est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique. Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier depuis 2018 d'un accompagnement par un dispositif d'emploi. Celui-ci combine un accompagnement à l'insertion professionnelle ainsi que médico-social. Cet accompagnement au long cours débute en amont de la recherche d'emploi et se poursuit après la prise de poste. Il est réalisé par un conseiller en *emploi accompagné* ou *job coach*.

Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien](#)

- **Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)**

L'annuaire des MDPH facilitera vos démarches administratives et de reconnaissance de votre handicap en vous indiquant une adresse dans votre région. La MDPH la plus proche de chez vous vous aidera à bénéficier d'aides à l'embauche ou de contrats spécifiques. Vous pouvez bénéficier aussi des autres dispositifs pour la formation des personnes handicapées en fonction de votre situation.

Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien](#)